

**Du 3 mars
au 3 mai 2025**

-15%
(1)

**SUR LA PREMIÈRE
COTISATION ANNUELLE
DE VOS ASSURANCES
REVENUS PROS ET
CAPITAL DÉCÈS
MMA**

C'est décidé, c'est  !

(1) Pour toute souscription/adhésion auprès d'un Agent MMA, entre le 3 mars et le 3 mai 2025 inclus :
- d'un contrat Assurance Revenus Pros (CG 715), bénéficiez de 15 % de réduction sur votre cotisation annuelle la première année,
- d'un contrat d'assurance temporaire décès Capital Décès MMA, bénéficiez de 15 % de réduction sur votre cotisation annuelle la première année.
Offres cumulables entre elles mais non cumulables avec toute autre offre promotionnelle en cours.

(2) Certification délivrée par l'AFNOR, valable de 2022 à 2026. Modalités d'octroi sur mma.fr.

MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé, RCS Le Mans 440 048 882 - **MMA Vie**, société anonyme au capital de 144 386 938 euros entièrement versé, RCS Le Mans 440 042 174 - **MMA Vie Assurances Mutuelles**, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 118 - Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances - Les produits distribués par MMA sont assurés par MMA IARD SA, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie SA et MMA Vie Assurances Mutuelles. La documentation relative à nos produits est disponible sur mma.fr ou dans nos agences.


AFNOR Cert. 99117
Assurances et Service Client

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE